



Quotient familial (à remplir par la MJC, justificatif à fournir) :

7,00 € (du 01/09/23 au 31/08/24) - Carte familiale (nom du payeur) :

ÉTAT CIVIL (de l'enfant)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Date de naissance :

Téléphone : N° d'urgence :

E-mail :

Ets Scolaire : Classe :

A cocher obligatoirement

 J'autorise Je n'autorise pas

la MJC à photographier mon enfant et à utiliser ces photos, prises dans le cadre d'une activité, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.

SANTÉ

- Je suis apte à la pratique de toutes les activités : OUI – NON
- Certaines activités me sont déconseillées (contre-indications, traitement médical...) : OUI – NON

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Quelle est votre caisse d'assurance maladie ?

CPAM

MSA

FONCTIONNAIRE

AUTRES

- Quelle est votre numéro d'allocataire ?

Attribué dès lors qu'une demande d'allocation est sollicitée auprès de la CAF) :

- Nom et adresse des employeurs des parents, des tuteurs ou tutrices légaux :

Parent :

Parent :

Responsable légal de l'enfant : MERE - PERE - TUTEUR/TUTRICE - AUTRE (préciser) :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné-e, Madame, Monsieur

Parent, tuteur ou tutrice légal-e de autorise les responsables de la MJC de Pacé, à effectuer l'ensemble des soins médicaux et chirurgicaux qui seraient nécessaires en cas d'accidents, de maladies, d'affections graves. De même, je m'engage à rembourser à l'association les frais médicaux ainsi engagés. Par ailleurs, je prends connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés les mineurs durant les activités auxquelles ils participent (code de l'action sociale et des familles, décret n°2002-538 du 12 avril 2002).

Je joins la fiche sanitaire de liaison fournie par la MJC, ainsi que la copie du carnet de vaccinations (obligatoire pour les sorties, sans ces documents votre enfant ne pourra pas quitter la MJC)

Je joins le pass nautique (obligatoire pour les sorties nautiques : piscine, rafting, séjour nautique...)

La MJC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de détérioration de bien(s) appartenants aux jeunes adhérent-e-s. En cas de changement de situation en cours d'année (déménagement...), le signaler aux responsables de la MJC. Le ou la jeune est placé sous la responsabilité de la MJC lorsqu'il ou elle se trouve dans l'Espace Jeunes aux horaires officiels d'ouverture. En dehors des activités proposées par la MJC, le ou la jeune n'est pas placé-e sous la responsabilité de l'association.

A noter qu'à partir de 12 ans les jeunes peuvent sortir et revenir librement à la MJC.

Je déclare avoir pris connaissance des clauses d'inscription.

Signature

Fait à :, le :



pacé
ville & nature

Contact MJC : 6, avenue le Goffic - 35740 PACÉ - 02 99 60 14 72 / accueilmjcpacé@gmail.com

Le secteur 10-14 ans fonctionne avec le soutien de la commune de Pacé et de la CAF d'Ille et Vilaine